

## **PV du comité de Verco R2 du 3.11.2018**

Présents : Anne Keller, Renato di Gisi, Jacques Perret, Michka Kovats, Andreas Saurer

Les points 1 à 8 ont été abordés avec Mme Martine Perruchoud Hofstädter et Alain Perruchoud

1. Communication Sierre – Vercorin
  - a. La ligne de bus Sierre-Vercorin sera donc abandonnée au profit du nouveau téléphérique Chalais-Vercorin.
  - b. La nouvelle installation du téléphérique nécessite un changement d'affectation de zone et la mise à l'enquête publique de la nouvelle ligne. Les recours concernant l'enquête publique vont être traités en moins d'une année. En revanche, le changement d'affectation de zone est une procédure qui peut être retardée par des recours (Conseil d'État, Tribunal cantonal et Tribunal Fédéral) qui peuvent durer plusieurs années. Il y a 3 recours qui ont été déposés.
  - c. La construction du téléphérique prendra moins d'une année.
  - d. Compte tenu des recours, la mise en place du nouveau téléphérique se fera dans une fourchette entre, environ, 2 et 6 ans
  - e. Il y a des négociations en cours pour que les porteurs du Magicpass puissent bénéficier de réductions sur le téléphérique.
  - f. Chalais téléphérique sera relié à Sierre et Sion avec des bus en alternance toutes les ½ heures. Les Bus sierrois vont également intégrer le trajet Sierre Chalais dans leur réseau.
  - g. Quant à la desserte de Brie, des solutions sont à l'étude.
  
2. Modération de la circulation dans le village
  - a. Il est prévu d'installer une zone de 30 km/h dans tout le village. Cela pose cependant quelques problèmes car ce n'est pas possible sur les routes cantonales, à savoir les routes vers Pinsec et vers Itravers qui traversent le village.
  - b. Une route de contournement est prévue en direction du Val d'Anniviers en quittant la route de Chalais à la hauteur de l'écurie de Thierry Mabillard à l'entrée du village pour passer sous l'arrivée du télécabine et rejoindre la route de Pinsec, une route de contournement qui permettra de transformer toutes les routes du village en route communales.
  - c. Le centre du village restera une zone 20 km/h tout en sachant que leur application pose quelques problèmes. La pose d'obstacles physiques n'est pas envisageable à cause des travaux de déblayage en hiver.
  
3. Itinéraires pédestres et VTT
  - a. La commune a élaboré un projet d'itinéraires pour VTT, raquettes et promenades. Dans la mesure du possible, les trajets VTT et pédestres sont séparés. Ces projets impliquent des investissements de 600'000 francs.
  
4. Déchetterie en bas du village
  - a. La déchetterie ne répond pas aux normes de la législation fédérale et elle devrait être fermée dans les 2-3- ans à venir. Cette non-conformité concerne plusieurs déchetteries en plaine.
  - b. La commune envisage de trouver une solution pour les déchets de jardin.
  - c. En revanche, les objets encombrants, les appareils ménagers, le plastique etc devraient être déposés dans la déchetterie de Bramois (déchetterie de Sion).

5. L'écopoint à la sortie du village
  - a. Il sera évidemment conservé.
  - b. L'accès sera facilité par des escabeaux.
  - c. Les bennes seront plus régulièrement changées pendant les vacances pour éviter des débordements.
  
6. Structures s'occupant du tourisme à Vercorin
  - a. La commune mettra en place une SA du tourisme (Télécabine Vercorin, Ressort, restaurants, magasins, commune) qui sera l'employeur de l'office du tourisme. La commune sera majoritaire dans cette SA. Cette structure permettra de renforcer l'activité de l'office du tourisme (accueil, information et promotion).
  - b. Pour définir sa politique en matière touristique, la commune mettra en place une commission consultative du tourisme. Verco R2 y aura un représentant.
  - c. La société de développement ne s'occupera plus que de l'aimantation villageoise.
  
7. Une commission pour la taxe touristique commencera ses activités mi-novembre. Elle se réunira environ 1-2x/mois et devra rendre ses propositions pour avril 2019. Jacques Perret est d'accord de représenter Verco R2 dans cette commission et nous lui sommes très reconnaissants.
  
8. Le conseil communal a décidé de débloquer 3 millions pour le nouveau télésiège entre Tracuit et le Mt Major. Le président encourage vivement les membres de Verco R2 de participer à la souscription.
  
9. AG statutaire du 23 février à 17 heures
  - a. La partie statutaire sera courte
  - b. Nous proposons de diminuer la cotisation et de maintenir le montant de 50 francs comme cotisation d'entrée.
  - c. Nous encourageons les membres de l'association d'envisager de participer à la commission consultative ou au CA Télécabine Vercorin SA tout en précisant qu'une telle participation implique une participation au comité.
  - d. Nous inviterons Christophe Clivaz. Il est professeur à l'Institut de géographie et de durabilité de l'Université de Lausanne et travaille sur le site de Sion où il est spécialiste en économie et en développement touristique. Le but de cette conférence consiste à ouvrir une réflexion concernant le développement touristique de Vercorin à moyen terme dans le but d'élaborer une sorte de Charte qui définira quelques points de repères pour notre association et nos représentants dans les diverses commissions.
  
10. Le prochain comité aura lieu **jeudi 27 décembre à 17 heures** au **Restaurant de la Brintaz**, la salle au fond car les salles de la maison bourgeoise sont occupées à cette date.

Avec mes cordiales salutations    Andreas